

Technicien d'Équipement d'Aide à la Personne – Titre Professionnel (TP TEAP)

Le Titre Professionnel de Technicien d'équipement d'Aide à la personne est enregistré au niveau 4 du répertoire national des certifications professionnelles. Il est composé de trois activités type, chaque activité comportant les compétences nécessaires à sa réalisation et correspondant à un certificat de compétences professionnelles (CCP).

Objectifs

Permettre aux stagiaires d'acquérir les connaissances nécessaires à l'obtention des compétences définies pour exercer le métier de Technicien d'équipement d'Aide à la Personne selon le référentiel de compétences.

A l'issue de leur formation, les apprenants devront être en capacité :

- de mettre à disposition des équipements de maintien à domicile et un fauteuil roulant manuel ;
- d'assurer la maintenance des équipements de maintien à domicile et d'un fauteuil roulant manuel ;
- de mettre à disposition et assurer la maintenance d'un véhicule à propulsion électrique pour personnes en situation de handicap.

Public concerné et pré-requis

Public :

Tout public souhaitant se former dans le métier de TEAP :

- demandeurs d'emploi,
- salariés des structures de PSDM,
- salariés des officines spécialisées dans le Maintien à Domicile,
- salariés de structures médico-sociales (EHPAD, Accueil de personnes en situation de handicap)

Prérequis :

1. Permis B obligatoire.
2. Les candidats doivent avoir déposé leur dossier d'inscription et être admissibles à l'issue des épreuves de positionnement.
3. Ils doivent aussi disposer d'un financement de la formation.

Programme

La formation est organisée autour de 3 Certificats de Compétences Professionnels ou CCP :

1. Intégration – Tronc commun de connaissances

Présentation du contenu du Titre et de la formation composée de l'acquisition des trois blocs de compétences qui le compose – Positionnement du candidat et adaptation du parcours de formation – Sensibilisation à l'intervention auprès d'une personne en perte d'autonomie – Les règles de sécurité, d'hygiène et de protection de l'environnement par le traitement des déchets – L'environnement professionnel – Le fonctionnement des structures PSDM et leur réglementation.

2. CCP1 – Mettre à disposition des équipements de maintien à domicile et un fauteuil roulant manuel.

3. CCP2 – Assurer la maintenance des équipements de maintien à domicile et d'un fauteuil roulant manuel.

4. CCP3 – Mettre à disposition et assurer la maintenance d'un véhicule à propulsion électrique pour personnes en situation de handicap.

5. Période d'application en entreprise

6. Préparation à la validation et présentation du candidat à un jury agréé par la Direccte pour les épreuves de certification.

Notre démarche

- Une pédagogie active et participative
- Des mises en situation professionnelle en appartement pédagogique
- Un accompagnement et un suivi individualisés.

En savoir plus

DÉBOUCHÉS PROFESSIONNELS :

Secteur d'activités :

- prestataires de services et distributeurs de matériel
- service de maintenance rattaché aux établissements de santé

Types d'emplois :

- Technicien de maintenance en matériel médical
- Technicien en matériel médical
- Assistant technique installateur en matériel médical
- Livreur installateur en matériel médical

- Conseiller médico-technique

☒ Il est possible de valider un ou des blocs de compétences. Nous consulter.

☒ Il n'existe pas d'équivalence ou passerelle avec d'autres certifications.

☒ Après quelques années d'expérience, il est possible d'évoluer vers des postes de chargé de clientèle en matériel médico-technique ou de monter sa propre activité.

☒ Taux d'insertion en emploi : à retrouver sur [INSERJEUNES](#)

Certification

- Code RNCP : 38562
- Libellé : TP – Technicien d'équipement d'aide à la personne
- Certificateur : Ministère du travail du plein emploi et de l'insertion
- Date d'enregistrement de la certification : 19/01/2024

Evaluation

Modalités de validation de la certification :

- La validation est constituée à la fois par les résultats des **évaluations en cours de formation** et en **contrôle continu** (organisés par le centre de formation) et la **validation des compétences en fin de parcours**, par un jury agréé par la DREETS.
- La présentation de l'ensemble des modules de formation et leur validation donneront lieu à l'obtention du Titre complet TEAP.
- La réussite partielle à un ou plusieurs CCP (Certificat de Compétences Professionnelles) donnera lieu aux qualifications correspondantes; les CCP non obtenus pourront être représentés.

Pourquoi choisir IFP Atlantique ?

Aucune session réalisée en 2025.

Les résultats de la prochaine session seront affichés au début de l'année suivant la fin de la formation.

FORMATION INITIALE

Durée : Formation en alternance avec de la formation théorique en centre (301h) et des périodes en entreprise (4 semaines minimum).

Tarif : Le tarif est établi individuellement, et tient compte de l'individualisation des parcours, du statut du candidat ainsi que des éventuelles prises en charge par des financeurs. Nous contacter pour élaborer le dossier financier. Pour information, le coût d'un parcours complet s'élève à 3852,80 €

perigny

Date(s) :

En cours de planification pour 2027

Demande de contact

[Demande de devis](#)

[Pré-inscription](#)

Dernière modification le 21 mai 2026 à 17h34

IFP ATLANTIQUE
Rond-Point de la République, 17 180 PERIGNY
05 46 50 52 80
contact@ifpatlantique.fr